

# Deliberation Conseil Communautaire Communaute de Communes Carmausin-Segala

#### **SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 21 septembre à 17h30, le Conseil de communauté, dûment convoqué le 15 septembre 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de la 3CS à Carmaux, sous la Présidence de Didier SOMEN.

MEMBRES DU CONSEIL			
Titulaires en exercice	55	Suppléant avec voix	3
Titulaires présents	32	Voix délibératives	41
Délégués avec pouvoir	6	Membres présents	35

### <u>Titulaires présents : 27 (du début au point 3.2), 29 (du point 4 à 7), 31 (du point 8 à 9.3), 32 (du point 10.1 à la fin)</u>

ASTIE Alain, AUZIECH Cécile, AZEMAR Jean-Louis (pouvoir de KOWALIK Jean-François), BALARAN Jean-Marc (à partir du point 10.1), BARILLIOT Christine, BARRAU Jean-Louis, BOUSQUET Jean-Louis (à partir du point 8 - pouvoir de SCHULTHEISS Pierre), BOUYSSIE François (à partir du point 4), CALMELS Thierry, CARMES Monique (pouvoir de IMBERT Véronique), CINTAS Jean-Marc (pouvoir de BONFANTI Djamila), CLERGUE Jean-Claude (à partir du point 8), COURVEILLE Martine, EMERIAUD Françoise, ESCOUTES Jean-Marc, HAMON Christian, ICHARD Xavier, LEBLOND Nelly, MANUEL Christian, MARTY Denis, MERCIER Roland, NORKOWSKI Patrice, PUECH Christian, REDO Aline, SAN ANDRES Thierry, SIBRA Jean-Michel, SOMEN Didier, SOULIE Jérôme (à partir du point 4 - pouvoir de BORDOLL Christian), SOURDIN Anne (pouvoir de ORRIT Didier), TAGLIAFERRI Rosanne, TROUCHE Alain, VIDAL Suzette.

#### Suppléants présents avec voix délibérative : 4 (du début au point 11), 3 (au point 12)

**ALQUIER** Philippe (représente VALIERE Jean-Paul), **AYMARD** Stéphane (représente MUNOZ Sonia – départ après le point 11), **CAYRE** Chantal (représente SENGES Jean-Marc), **RICCA** Pierre (représente RECOULES Vincent)

### Titulaires excusés : 28 (du début au point 3.2), 26 (du point 4 à 7), 24 (du point 8 à 9.3), 23 (du point 10.1 à la fin)

BALARAN Jean-Marc (jusqu'au point 9.3), BARBE Christian, BEX Fabienne, BONFANTI Djamila (pouvoir à CINTAS Jean-Marc), BORDOLL Christian (pouvoir à SOULIE Jérôme), BOUSQUET Jean-Louis (jusqu'au point 7), BOUYSSIE François (jusqu'au point 3.2), CLERGUE Jean-Claude (jusqu'au point 7), DELPOUX Jacqueline, IMBERT Véronique (pouvoir à CARMES Monique), KOWALIK Jean-François (pouvoir à AZEMAR Jean-Louis), MAFFRE Alain MALATERRE Guy, MALIET Thierry, MILESI Marie, MUNOZ Sonia (représentée), ORRIT Didier (pouvoir à SOURDIN Anne), PENA Sylviane, RECOULES Vincent (représenté), SANCHEZ Marie-Christine, SCHULTHEISS Pierre (pouvoir à BOUSQUET Jean-Louis), SELAM Fatima, SENGES Jean-Marc (représenté), SOULIE Jérôme (jusqu'au point 3.2), TESSON Régis, TOUZANI Rachid, VALIERE Jean-Paul (représenté), VEDEL Christian.

Suppléant présent sans voix délibérative : 0

Secrétaire de séance :

**MANUEL** Christian

## DELIBERATION N° 21/09/2023-12 MOTION :

FERMETURE DOMINICALE DES MAGASINS DE GRANDES DISTRIBUTION DE PLUS DE 500M<sup>2</sup>

Le Conseil communautaire exprime sa profonde préoccupation concernant les nombreux enjeux qui s'attachent à la fermeture dominicale des commerces de détail alimentaire et à prédominance alimentaire dont la surface de vente est supérieure à 500 m², conséquences de la stratégie de certains groupes internationaux de la grande

distribution, faisant porter un risque aux petits commerces et marchés de grand vent, et aux communes tarnaises dans le maintien d'une offre de services de proximité adaptée aux besoins de la population.

Nos communes et intercommunalités tarnaises sont engagées dans des projets ambitieux de redynamisation de leurs centralités

Toutes les communes et intercommunalités tarnaises sont de près ou de loin impliquées dans des projets de redynamisation de leurs centralités, engageant de leurs ressources propres et des concours financiers du Conseil Départemental, de la Région Occitanie ou de l'Etat : contrats Atout Tarn du Conseil Départemental, programme régional Centre-Bourg ou dispositifs nationaux Cœur de Ville, Petites Villes de Demain et Villages d'Avenir.

Ces projets ont des retombées en termes d'emploi local, de lien social et d'attractivité

L'avenir de notre département passe par le maintien des équilibres de vie dans nos villes, nos villages et notre ruralité, c'est-à-dire notamment la consolidation de la cellule familiale, la valorisation de l'héritage culturel et historique, le maintien de la cohésion sociale et la promotion de la vie associative, sportive et culturelle. Les erreurs du passé ne doivent pas être reproduites.

Face à l'impact des ouvertures programmées le dimanche par certains groupes internationaux de la grande distribution, il est essentiel d'agir collectivement pour maintenir l'offre de services de proximité à la population et l'attractivité de nos communes tarnaises.

Dans un contexte de politique commerciale agressive de ces grands groupes, la Commission Paritaire Locale Interprofessionnelle (CPLI) du Tarn, comprenant syndicats patronaux et de personnels du Tarn (MEDEF, CPME, UDICT, U2P, FDSEA, CGT, CFDT, CFTC, CGC, FO) est unanime dans sa position favorable à la fermeture dominicale des commerces de détail alimentaire dont la surface est supérieure à 500 m<sup>2</sup>.

Le conseil d'administration de l'Association des maires et des élus locaux du Tarn (ADM81) a exprimé, de manière 20 septembre 2023, la même position favorable à la fermeture également unanime, dans sa séance du dominicale des commerces de détail alimentaire dont la surface est supérieure à 500 m².

La commune de Communes Carmausin-Ségala soutient les positions de la Commission Paritaire Locale Interprofessionnelle (CPLI) et de l'Association de Maires et des élus locaux du Tarn (ADM 81) et, face aux groupes internationaux de la grande distribution opposés au maintien de la fermeture dominicale des commerces de détail alimentaire dont la surface est supérieure à 500 m²,

- Demande au préfet de poursuivre la discussion de manière ferme avec eux,
- Fera tout, dans le respect de la loi et des procédures en vigueur, pour favoriser les petits commerces, marchés de grand vent et grandes surfaces respectant la fermeture dominicale, cela dans l'objectif de l'équilibre et du dynamisme de leurs centralités au bénéfice de leur population.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, APPROUVE cette motion.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus. Au registre figure la liste et la signature des membres présents

> Certifié conforme, Le Président

Didier SOMEN

2 Rue du Ga

Le secrétaire de séance **Christian MANUEL**